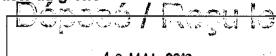


Copie à publier aux annexes au Moniteur beige après dépôt de l'acte au greffe





16 MAI 233

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Ertikelles

N° d'entreprise : 0506 722 852

Dénomination

(en entier): LG CONSEILS

(en abrégé):

Forme juridique : Société en commandite simple

Adresse complète du siège : Avenue de Saturne, 25 - 1180 Uccle

Objet de l'acte: Dissolution - mise en liquidation et clôture immédiate de la liquidation -

décharge au gérant-conservation des documents - pouvoirs

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2019 ce qui suit.

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

DECHARGE AU GERANT

A l'unanimité, l'assemblée a donné décharge au gérant pour l'exercice de son mandat.

DISSOLUTION - MISE EN LIQUIDATION ET CLOTURE IMMEDIATE DE LA LIQUIDATION L'assemblée générale a décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Compte tenu de la simplicité des comptes et du fait qu'il n'y a plus aucune dette à honorer, l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas nommer de liquidateur, a approuvé les comptes et les transactions de l'exercice en cours et le plan de répartition de l'actif, et a décidé de clôturer immédiatement la liquidation.

L'assemblée déclare à l'unanimité que la liquidation est clôturée et que la société en commandite simple LG CONSEILS a définitivement cessé d'exister y compris pour les besoins de sa liquidation, entraînant le transfert de la propriété des biens aux associés en proportion de leurs droits dans la société.

CONSERVATION DES LIVRES ET DOCUMENTS SOCIAUX

Les livres et documents de la société liquidée seront conservés pendant une période de cinq années; par Monsieur Luc GALAND, Avenue de Saturne, 25 à 1180 Bruxelles

POUVOIRS

L'assemblée a donné tout pouvoir, avec faculté de substitution à PME-Conseils SA dont le siège social est; établi à 1180 Bruxelles, chaussée d'Alsemberg 999 bte 9, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0431.475.103 en vue de procéder aux formalités auprès du Moniteur belge, de la Banque Carrefour des Entreprises et de la TVA.

Luc GALAND Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).